|  |
| --- |
| **MODELE DE DELIBERATION - FONCTION RECHERCHE ET CONSEIL** |

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL/COMMUNAUTAIRE/SYNDICAL en date du .....................**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L452-44 et L812-2 ;

Décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l’hygiène et sécurité du travail ainsi qu’à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L4121-1 à L4121-5 ;

Vu la délibération du Conseil d’Administration du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales en date du 19 janvier 2001 relative à la mise en place de la recherche et conseil ;

Vu la convention « Recherche et conseil » du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales ;

**Considérant que** cette mission recherche et conseil consiste à répondre après saisine par mail ou par écrit à des questions libellées de façon précise, de prodiguer des conseils et de faire de la recherche documentaire simple à propos d’un thème défini en matière d’hygiène et de sécurité.

**Considérant que** M/Mme le Maire/Président(e) demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales d’assurer la fonction recherche et conseil, composante du service Hygiène et Sécurité dans le cadre des missions que lui confie le décret 85-603 du 10 juin 1985.

**Considérant qu’en** contrepartie de ces prestations, la collectivité versera au CDG 66 une cotisation dont le taux est fixé à 0.05% de la masse salariale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal /Communautaire/Syndical, décide :**

**Article 1 :**

Le CDG 66 assurera la mission recherche et conseil par voie de convention.

**Article 2 :**

Cette mission est confiée à compter du : ………….

**Article 3 :**

M/Mme le Maire/Président(e) est autorisé(e) à signer toutes les pièces relatives à la mission de recherche et conseil.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à …………….. , le…

Maire / Président

Signature

Adopté à l’unanimité des membres présents ou représentés,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours

pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier

dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.